



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN-DE-COPPEL PROCES-VERBAL

Séance du 8 juillet 2026

Affiché en exécution de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales

L'an deux mille vingt-six, le huit juillet à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Julien-de-Coppel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Dominique VAURIS, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 2 juillet 2026

Présents : Monsieur Dominique VAURIS, Madame Charline MONNET, Monsieur Patrick CHAVAROT, Madame Myriam LERNOULD-BLANZAT, Madame Monique FAURE, Madame Flavie JURDYC, Monsieur Gilles BERNET, Monsieur Julien MERINO, Madame Emilie LOPEZ-PILLEYRE, Monsieur Romain BRUGNE, Madame Océane BRUGNE.

Absent Excusé : Monsieur Hervé VILLANOVA, Madame Corinne PY, Monsieur Edouard FADEL

Procuration : Monsieur Hervé VILLANOVA à Monsieur Michel LABOUREYRAS, Madame Corinne PY à Madame Flavie JURDYC.

1. Désignation du secrétaire de séance

Avant de commencer la réunion il y a lieu de nommer la secrétaire de séance, Madame Charline MONNET se propose d'assurer le secrétariat de la séance (art. L. 2121-15 du CGCT).

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 18 juin 2026

Après lecture du procès-verbal de la séance précédente du 18 juin 2026 il est adopté à l'unanimité, sans observations.

3. D01-08072026 -RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des emplois

Myriam LERNOULD-BLANZAT présente le projet de modification du tableau des emplois, avec la création de trois postes permanents à temps non complets, actuellement pourvus par des agents en CDD sur poste non permanent.

Le Conseil Municipal délibère favorablement à la création des trois postes suivants :

- Un adjoint technique territorial, en charge des missions techniques, à 16h/35^{ème}
- Un adjoint technique territorial, en charge du service de la cantine, à 6h30/35^{ème}
- Une ATSEM, en charge d'une des classes de maternelle, à 32h/35^{ème}

Le Conseil municipal autorise le recrutement d'agents contractuels selon les conditions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.332-8)

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité les propositions.

4. D02-08072026 -RESSOURCES HUMAINES – Augmentation du temps de travail

Myriam LERNOULD-BLANZAT présente la délibération d'augmentation du temps de travail. Un



agent technique territorial à 28h/35^{ème} exerce au restaurant scolaire.

Il convient de revoir son temps de travail afin que son annualisation comprenne les besoins de service, notamment les temps d'entretien des locaux. Ce changement de durée étant inférieure à 10%, la saisine du Comité Social Territorial n'est pas requise.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification du temps de travail de ce poste

- Un adjoint technique territorial, en charge du restaurant scolaire, de 28h à 28h30/35^{ème}

5. D03-08072026 -COCON 63 3 – Etude de faisabilité

La Commune de Saint-Julien-de-Coppel a réalisé un pré diagnostic pour la rénovation énergétique bâtementaire, en lien avec Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et l'ADHUME.

Les bâtiments de l'école et de la mairie chauffent actuellement au fioul. La pré-étude a permis de dégager l'opportunité de remplacer le mode de chauffage par une énergie vertueuse, qui serait un dispositif de géothermie.

La deuxième phase consiste à la réalisation d'une étude de diagnostic complète par un bureau d'études. Le Conseil Départemental finance cette étude et demande à la Commune une prise en charge correspondant à 30% des frais que le Département aura avancé.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- Autorise le Conseil Départemental à réaliser cette étude dans sa fonction de coordonnateur de l'opération Cocon 63 3
- Autorise le Conseil Départemental à rechercher et encaisser les subventions relatives au dispositif Contrat de Chaleur Renouvelable de l'ADHUME
- Demande d'inscrire les crédits budgétaires correspondant au montant de reste à charge que la Commune règlera au Département.

6. PEUPLERAIE DE CONTOURNAT

Le Maire rappelle l'historique de la peupleraie de Contournat. Dans le cadre d'une activité de sylviculture, la Commune avait vendu une coupe rase de 7 hectares, pour un produit de 87.000 euros.

La municipalité devra déterminer au cours du mandat sur le devenir de ce site. Le Maire rappelle le principe du temps long de la forêt. Il propose que l'équipe entame une réflexion sur les choix à déterminer, tout en prenant en compte les problématiques d'enjeux climatiques et de développement de la diversité de la faune et la flore.

Une réunion de travail se tiendra en septembre 2026, avec une présentation par les techniciens du service Rivière de Billom Communauté Anthony Egea et Arthur Haddou.

7. D04-08072026 -CANICULE – Aménagements pour l'école communale

Le Maire évoque le contexte de réchauffement climatique et l'exposition aux épisodes de canicule. Sur la commune, le public des scolaires est directement impacté, nécessitant de se préparer pour les années à venir. Il soulève la problématique de chute de la démographie scolaire, à prendre en compte pour prioriser les coûts avec les moyens budgétaires.

Le Maire rappelle les dispositions qui ont été prises pour la fin d'année scolaire. La Commune a



financé l'achat de plusieurs matériels dans les salles de classe (climatiseur, ventilateurs) et a organisé deux après-midis à la piscine de Billom. Le Maire présente l'opportunité de bénéficier d'une aide à l'achat de matériel financé par EDF dans le cadre d'un dispositif Eté 2026 pour les solutions de rafraîchissement des établissements scolaires.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à solliciter cette aide à l'équipement auprès d'EDF pour les achats engagés et à venir.

8. DIVERS

Point sur les travaux à Contournat

Les travaux réalisés à Contournat sont terminés et se sont bien passés.

Un riverain de Rongheat, doté de la téléassistance, a signalé la ligne de téléphone cuivre qui est en dérangement. Il a fait l'achat d'un portable. Orange doit réaliser les réparations, qui toutefois ne sont plus prioritaires en raison de l'arrêt du réseau cuivre, à partir du 12 août.

Un habitant de Rongheat possède un arbre en limite du domaine public menaçant de tomber, pour lequel les branches doivent être élaguées par son propriétaire. Un autre arbre sur la route de Ceyssat menace de tomber sur la ligne de téléphone, chez un particulier.

Rapport sur les travaux des commissions municipales en cours

Flavie JURDYC, pour la commission Environnement Patrimoine, évoque la réflexion pour réaliser trois parcours de randonnées autour du petit patrimoine rural : les fontaines, les lavoirs, les croix. A terme, la commission souhaite proposer d'intégrer les parcours au réseau de randonnées suivies par le Parc Livradois Forez.

Les Journées du Développement Durable se tiendront les 7 et 8 octobre 2026. La commission souhaite associer l'école communale à l'évènement avec l'animation proposée par le SBA, et prévoir une journée de nettoyage de la nature avec les habitants.

Une réflexion doit se poursuivre sur le devenir du jardin partagé laissé en désuétude, qu'il faudra nettoyer et en revoir la destination, par exemple profiter de l'espace ombragé pour les manifestations.

Monique FAURE, pour la commission communication, indique que la gazette est actuellement en impression, pour diffusion dans les prochains jours. Elle indique que la liste des tournées de distribution devra être réorganisée.

Océane BRUGNE demande le devenir de la charte de modération et d'utilisation des réseaux sociaux. Le document préparé doit faire l'objet d'une consultation du Délégué à la Protection des Données.

Océane BRUGNE évoque le projet de relancer le comité des fêtes. La commission diffusera une information sur les supports d'information. La municipalité sera facilitatrice pour trouver de nouveaux bénévoles.

Myriam LERNOULD BLANZAT, pour la commission manifestation, revient sur la rencontre avec les participants au marché, afin d'établir une charte indiquant qui pouvait participer et vendre. Le prochain marché se tient le samedi 11 juillet.

Délégation des élus

Michel LABOUREYRAS présente la journée d'étude, organisée par le Parc Livradois Forez et le CAUE. Ces visites sur différentes communes ont permis de découvrir les aménagements d'espaces publics réalisés. Les techniciens ont conduit à s'interroger sur le réemploi des matériaux, l'appropriation du projet et de l'espace par la population. La visite permettait aussi de voir les



moyens d'aménagement pour réduire les vitesses. Il rappelle l'accompagnement de l'ingénierie du Parc et sur les possibilités de financement.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Maire réunit les élus le lundi 13 juillet pour la préparation du Plan Communal de Sauvegarde et la réalisation d'une session testant son caractère opérationnel.

Le document actuellement en vigueur doit intégrer certaines mises à jour. Ce document rappelle les moyens logistiques et de secours en cas de catastrophe naturelle. Le Maire rappelle le caractère urgent avec les incendies qui se sont déclenchés sur les communes voisines.

Pouvoir de police du Maire

Le Maire informe le Conseil Municipal de la prise d'un arrêté interdisant les feux d'artifice et les barbecues sur le territoire de la Commune. En outre, la Préfète a pris différents arrêtés interdisant le désherbage thermique. L'écobuage est interdit de manière permanente.

D05-08072026 -Subvention au téléthon

Le Maire donne lecture du courrier de la délégation 63 de l'AFM Téléthon sollicitant pour une subvention 2026. Après discussion, le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, une subvention de 200 euros.

Calendrier

Rencontre avec l'apprentie recrutée pour la rentrée scolaire le 11 juillet

Réunion avec l'ADIT sur les questions cybersécurité le 9 septembre

Rendez-vous avec le CAUE le 5 août

Rendez-vous avec le service Rivière de Billom Communauté pour le Ranquet le 5 août

Prochain conseil municipal le mercredi 9 septembre 2026

Fin de séance à 20h40

Le Maire,

La secrétaire de séance,

M. Dominique VAURIS

Mme. Charline MONNET